

de façon également à offrir un régime volontaire de pension dès que le budget nécessaire sera débloqué. Les réservistes devraient également recevoir des indemnités de déplacement pour se rendre aux exercices d'entraînement, et ce le plus rapidement possible.

RECOMMANDATION:

Bien qu'il ait été annoncé que les 25 000 membres d'une Réserve supplémentaire disponible revitalisée composée d'anciens membres de la Première réserve et de la Force régulière recevront une prime de 300 \$ par an s'ils se présentent un jour par an pour montrer qu'ils sont en état et capables de servir, le Comité est d'avis qu'il vaudrait mieux réserver cette somme (au moins 7,5 millions de dollars par an) à la solde, au matériel ou à d'autres frais engagés pour les membres actifs de la Première réserve.

RECOMMANDATION:

Le Comité recommande que la priorité soit accordée à l'application du Système intégré de gestion de la réserve pour accélérer la distribution de la solde ainsi qu'à l'instauration de mesures à court terme pour accélérer le traitement et la distribution de la solde.

4. Un budget distinct pour la Réserve: le débat se poursuit

Nous devons prendre une décision car depuis trop longtemps, les réservistes sont placés en quelque sorte dans un ghetto. On les a un peu traités comme des cousins pauvres des forces régulières, c'était vrai sur le plan financement et équipement, mais également pour leur moral, car on semblait croire qu'il y avait des soldats et ensuite la Milice. J'estime que ce fut très mauvais pour le moral de ces gens. Par conséquent, nous avons décidé d'une notion de force totale, d'intégrer complètement la réserve aux plans de défense du pays.

Il nous faut faire un choix, si nous voulons avoir une force de réserve intégrée, lui donner un rôle à jouer dans la défense du Canada. L'idée de lui accorder un budget distinct et des structures administratives et de commandement indépendantes irait à l'encontre de cette notion. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé que la Réserve doit continuer à être intégrée dans le cadre général.

(L'honorable Perrin Beatty, ministre de la Défense nationale, 26 novembre 1987, fascicule n° 17:13)

Ce serait trop beau. Cette question me préoccupe depuis de nombreuses années, mais je ne crois pas que ce soit possible. J'ai déjà été chargé de la gestion financière et autres au Quartier général de la Défense nationale, et il est tout simplement impossible d'établir une telle distinction entre les crédits alloués au matériel d'entraînement et les autres.

(William J. Yost, directeur des opérations, Congrès des Associations de la défense, 7 décembre 1987, fascicule n° 20:38)

Un budget distinct pour la Réserve est une question qui a vivement intéressé tous les membres du Comité, à l'instar des comités parlementaires